

Grilles tarifaires

En 2024, la Ville a modifié sa politique tarifaire en adoptant une formule de taux d'effort.

Elle propose ainsi des tarifs proportionnés aux revenus des familles, sans effet de seuils entre différentes tranches de quotient familial.

Elle a néanmoins adopté un tarif plancher et un tarif plafond.

Le **quotient familial** de chaque foyer avec enfants à charge est défini par une formule de calcul de la Caisse d'Allocations Familiales. Si les usagers ne le connaissent pas, l'équipe de la Maison des Habitants pourra les aider à le calculer.

Une adhésion annuelle & une participation pour certaines activités

Conformément au règlement de fonctionnement du centre social, les usagers versent :

- **Une adhésion annuelle Famille*** par foyer fiscal, selon le quotient familial ;
- **Une participation financière par personne, pour certaines activités et événements ponctuels ou cycliques** (sorties avec ou sans droit d'entrée, activités avec intervenant rémunéré...).

**Donne accès à l'ensemble des activités proposées sans intervenant extérieur rémunéré.*

Adhésion annuelle Famille	
Quotient familial CAF	Tarif A
Inférieur à 3000 €	$(QF \times 0.83) / 100 + 5$
Égal ou supérieur à 3000 €	$(QF \times 0) / 100 + 30$

Tarif plancher : 5 € ; tarif plafond : 30 €

Tarif A1 : 5 €

Forfait annuel spécifique pour le bénévole impliqué dans une ou plusieurs activités et ayant signé une convention d'engagement réciproque avec le CCAS.

Tarifs activités / événements ponctuels ou cycliques



Les tarifs ci-dessous s'appliquent quel que soit le lieu de résidence.

Participation financière au coût des transports organisés*

Quotient familial CAF	Tarif B (- de 50 km A/R)	Tarif C (Entre 50 et 100)	Tarif D (+ 100 km)
Inférieur à 3000 €	$(QF \times 0.12) / 100 + 0,5$ Tarif plancher : 0,5 €	$(QF \times 0.12) / 100 + 1,5$ Tarif plancher : 1,5 €	$(QF \times 0.12) / 100 + 2,5$ Tarif plancher : 2,5 €
Égal ou supérieur à 3000 €	$(QF \times 0) / 100 + 4$ Tarif plafond : 4 €	$(QF \times 0) / 100 + 5$ Tarif plafond : 5 €	$(QF \times 0) / 100 + 6$ Tarif plafond : 6 €

*Possibilité de se joindre au groupe par ses propres moyens sur certaines sorties extérieures.

Activité/événement ponctuel ou cyclique (tarif par personne)* **

Quotient familial CAF	Tarif E
Inférieur à 3000 €	$(QF \times 0.2) / 100 + 0.5$ Tarif plancher : à 0.5 €
Égal ou supérieur à 3000 €	$(QF \times 0) / 100 + 6.5$ Tarif plafond : 6.5 €

* Pour les sorties avec billet d'entrée (musée, parc à thème), le tarif de ce dernier est à ajouter.

** Lorsqu'un prestataire extérieur est rémunéré pour animer une activité ou un atelier, une participation financière par demi-journée d'activité est demandée.

Tarif F : La gratuité s'applique aux enfants de moins de 3 ans, ainsi qu'aux mineurs et à leur famille dans le cadre des activités du CLAS.

- Si non-adhérent ou QF non communiqué, le tarif plafond sera appliqué.
- Les adhérents-bénévoles bénéficient du tarif plancher.
- Pour les paiements en espèces, les tarifs seront arrondis aux 0,05€ supérieurs.
- En cas de désistement moins d'un jour ouvrable avant une sortie ou un atelier, le remboursement ne sera possible que dans les cas suivants : maladie (sur présentation d'un certificat médical), décès dans la famille.